Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260914-BEX_2026_20-DE

BUREAU EXECUTIF
Séance du 14/09/2026
Délibération n°06

L'an deux mille vingt-six, lundi quatorze septembre à quinze heures trente, se sont réunis, les membres du bureau exécutif de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le lundi sept du mois de septembre deux mille vingt-six.

Nombre de membres du bureau	
En exercice	18
Présents physiquement	15
Présents en visioconférence	0
Votants	15
Vote	
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Bureau exécutif à l'exception de :
M. Franck PICHOT, Vice-Président délégué Mobilités
Mme Françoise BOUSSEKEY, Vice-Présidente déléguée Affaires Générales et Ressources Humaines
M. Jean-Luc LEVESQUE, Conseiller délégué Energie - Climat

Secrétaire de séance : Marie-Laure PONDARD

AMENAGEMENT DE TERRITOIRE– PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - ATTRIBUTION ET VERSEMENT DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH)

La présente délibération a pour objet d'approuver l'attribution et la notification des subventions aux propriétaires occupants, propriétaires bailleurs et syndicats de copropriété du parc privé pour leurs travaux de réhabilitation dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.



Rapport de Monsieur Thierry POULAIN, Vice-Président,

Pour rappel, REDON Agglomération a signé, avec les trois délégataires locaux de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), une convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat avec un volet Renouvellement Urbain (RU) sur le cœur urbain de Redon qui s'est terminée le 31 décembre 2022.

Ce dispositif a été mis en place pour répondre à une des priorités de ce 1er Programme Local de l'Habitat qui est la réhabilitation du parc privé existant. Il a permis principalement de lutter contre la précarité énergétique, l'habitat indigne et très dégradé, la vacance et d'adapter les logements pour les personnes en situation d'handicap ou en perte d'autonomie.

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260914-BEX_2026_20-DE

Il a été fléché un **objectif de 1 667 de dossiers** sur la période de l'OPAH 2016-2022 répartis selon les thématiques suivantes :

	Objectifs 2016-2022	*Dossiers déposés 2016-2022*
Pour les propriétaires occupants :	***1451***	**1224**
« Lutte contre les logements très dégradés »	*16*	6
« Lutte contre les logements indignes »	*17*	9
« Lutte contre la précarité énergétique »	*1008*	833
« Adaptation du logement »	*410*	376
Pour les propriétaires bailleurs :	***150***	**53**
« Lutte contre les logements de dégradation moyenne »	*54*	22
« Lutte contre les logements très dégradés »	*40*	25
« Lutte contre les logements indignes »	*17*	0
« Lutte contre la précarité énergétique »	*28*	6
« Adaptation du logement »	*11*	0
« Copropriétés »	***8***	**1**
« Copropriétés dégradées »	*8*	1
TOTAUX	***1609***	**1278**

➔ Soit **80%** des objectifs atteints.

Autres aides fléchées sur le périmètre renouvellement urbain en complément de l'OPAH *(Financement REDON Agglomération – ville de Redon)*	*Objectifs 2016-2022*	Dossiers déposés 2016-2022
Mise en sécurité des parties communes	*12*	7
« Aide à la création d'un règlement de copropriété » - périmètre RU_ Ville de Redon	*8*	1
« Aide à la mise à jour d'un règlement de copropriété » - périmètre RU_ Ville de Redon	*20*	1
« Aide au Diagnostic Technique Global » - périmètre RU_ Ville de Redon	*18*	4
TOTAUX	***58***	**13**

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260914-BEX_2026_20-DE

Sur la durée de l'OPAH (2016-2022) :

➔ **1278** dossiers ont été déposés auprès de l'Agence nationale de l'habitat (Anah)
- le montant des travaux TTC engagés s'élève à **26 593 041,14€**
- le montant des aides financières engagés auprès des partenaires financiers s'élève à **13 822 801,56€**

  - dont REDON Agglomération qui a accordé actuellement un montant de subvention à hauteur de **1 018 849,89€** pour la partie « aides aux travaux »

De plus, REDON Agglomération a engagé un montant de **475 017,72€ TTC** pour la partie « ingénierie ».
Ce montant correspond au coût de la prestation du bureau d'étude CITEMETRIE dans le cadre du suivi-animation de l'OPAH. Il associe à la fois l'accompagnement :

- technique (primo-information sur les aides financières, visite sur sites et conseils techniques, rédaction d'un compte-rendu de visite et propositions de scénarios et aides financières mobilisables, visite de fin de travaux) ;
- administratif (constitution des dossiers de demandes de subventions au regard du projet de travaux choisi par le propriétaire, dépôt, demande de solde…).

Il est proposé d'attribuer les aides financières pour les dossiers suivants :

Solde subventions :

Nom- Prénom des propriétaires Communes	Type de travaux Année de dépôt du dossier	Montant des travaux (TTC)	Montant prévisionnel de l'aide financière versée par REDON Agglomération	Montant prévisionnel des aides financières des autres partenaires (Anah, Région, département, Ville de Redon)
2022-001 **REDON** **Renouvellement Urbain** *Copropriété*	ORGANISATION COPROPRIETE Mise à jour règlement de copropriété 2022	6 415,20 €	**500€**	500€ *Ville de Redon*
044030113 **GUEMENE-PENFAO** *Propriétaire occupant*	ENERGIE 2022	27 185,13 €	**1 000 €**	20 920 €
035018931 **REDON** *Propriétaire occupant*	ENERGIE 2022	45 716,48 €	**1 000 €**	14 000 €
035018396 **PIPRIAC** *Propriétaire occupant*	ENERGIE 2022	43 528,44€	**1 000 €**	19 500 €

Le montant des aides des différents dossiers est donné à titre indicatif car le montant définitif des aides versées sera fixé en fonction des travaux réellement exécutés.

VU le budget fléché et validé pour l'OPAH ;

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260914-BEX_2026_20-DE

VU la délibération n°63_CC_2026_172 du 15 juin 2026 ayant pour objet les délégations du Conseil Communautaire vers le Bureau Exécutif ;

CONSIDERANT que les clauses du règlement communautaire d'attribution des aides financières liées à l'habitat sont respectées.

Sur ce rapport, le Bureau Exécutif décide :

- **d'approuver l'attribution et la notification des subventions aux propriétaires occupants, propriétaires bailleurs et syndicats de copropriété du parc privé pour leurs travaux de réhabilitation dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à cette décision.**

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 15 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance le 14/09/2026

Le Secrétaire de séance,
Marie-Laure PONDARD

Le Président,
Jean-François MARY

REDON Agglomération Bretagne Sud
3 Charles Sillard
35 605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34